

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 21 février 2007, sur la pétition intitulée: «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-141 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Par courrier du 2 mai 2005, les membres de la Société coopérative du Rhône, habitant un immeuble sis au 12, rue de la Coulouvrenière, ont déposé auprès du président du Conseil municipal une pétition invitant la Ville à:

- intervenir, s'agissant des véhicules garés sur le trottoir de la rue de la Coulouvrenière, lors de manifestations;
- entreprendre toutes démarches utiles à résorber les problèmes liés à l'insalubrité, du sol et de l'air, existant à la rue susmentionnée.

A titre liminaire, il convient de relever que, depuis le dépôt de la pétition, seules deux manifestations ont été autorisées dans le périmètre concerné (Fête des Volontaires, le 4 juin 2005; la Bâtie Festival, le 9 septembre 2006).

Ainsi, les nuisances dont fait état la pétition n'ont pu que diminuer.

En tout état, lors de la délivrance, par le service, des autorisations permettant l'organisation d'une manifestation sur le domaine public, une attention toute particulière est portée au respect des règles de sécurité. Des réunions techniques sont organisées systématiquement, auxquelles participent notamment les représentants du Service d'incendie et de secours, de la gendarmerie ainsi que de la Sécurité civile.

De plus, de manière générale, depuis plus de deux ans maintenant, les patrouilles d'agents de sécurité municipaux (ASM) ont été intensifiées dans le secteur concerné. Plus de 2000 amendes d'ordre ont été infligées dans le secteur (bruit, salubrité, véhicules mal stationnés, etc.). La présence des ASM est encore plus marquée, dans l'hypothèse où une manifestation sur le domaine public est organisée.

Au surplus, depuis le 1^{er} janvier 2007, une procédure a été élaborée par le service, permettant une meilleure gestion du stationnement des véhicules appartenant aux organisateurs de manifestations qui ont lieu dans les bâtiments de l'Usine. La procédure précitée a permis de réduire sensiblement le nombre de véhicules garés, notamment sur la place des Volontaires et de sanctionner systématiquement les

automobiles appartenant aux visiteurs des diverses manifestations qui ont lieu dans les bâtiments culturels du quartier.

Enfin, en collaboration avec le Service Voirie – Ville propre, le nettoyage dans ce quartier a été renforcé. Des locaux pour conteneurs ont été créés et un suivi régulier, notamment avec les exploitants de l'Usine, a été instauré.

L'ensemble des mesures brièvement décrites ci-dessus a conduit à une amélioration sensible, tant de la sécurité que de la salubrité, dans le quartier.

Il convient toutefois de rappeler que les seules manifestations qui sont encore organisées régulièrement dans le périmètre visé par la pétition se déroulent sur le domaine privé, notamment dans les bâtiments de l'Usine. Aucune autorisation du service n'est dès lors nécessaire pour ce type d'organisations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 18 avril 2007.